

ACTION URGENTE

UN DÉFENSEUR FRAPPÉ ET PRIVÉ DE SOINS MÉDICAUX

Le défenseur azéri des droits humains Alireza Farshi DizajYekan est détenu de manière arbitraire au pénitencier central du Grand Téhéran pour avoir défendu les droits à la langue maternelle, posté en ligne des informations sur des militant-e-s incarcérés et mené d'autres activités pacifiques. Les autorités iraniennes le privent d'un accès aux soins de santé dont il a besoin, notamment pour une affection oculaire et son hyperglycémie. Cet homme est un prisonnier d'opinion et doit par conséquent être libéré immédiatement et sans condition.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

*Responsable judiciaire, Gholamhossein Mohseni Ejei
c/o Ambassade de l'Iran auprès de l'Union européenne
Avenue Franklin Roosevelt No. 15,
1050 Bruxelles, Belgique*

Monsieur,

Le défenseur azéri des droits humains Alireza Farshi DizajYekan est incarcéré à tort au pénitencier central du Grand Téhéran uniquement en raison de ses activités pacifiques en faveur des droits humains, notamment en faveur des droits à la langue maternelle et pour avoir publié sur Instagram des informations sur des militant-e-s incarcérés. Il est privé de soins médicaux adaptés, notamment de soins oculaires spécialisés. Alors qu'il se trouvait en brève permission de sortie en mai 2021, son ophtalmologiste l'a examiné et lui a conseillé de se faire opérer en urgence de la cornée afin d'éviter de perdre totalement la vue de l'œil gauche. Il avait déjà informé les autorités pénitentiaires qu'il ne voyait pas bien de l'œil gauche en juillet 2020, après que des agents du ministère du Renseignement lui ont asséné des coups de poing au visage lors de son arrestation. Cependant, il n'a pas été transféré vers un hôpital ophtalmologique à l'extérieur de la prison avant le 4 juillet 2021. On lui a alors dit qu'il serait examiné dans cinq mois, car son état ne nécessitait pas d'intervention urgente. Il avait été transféré dans un hôpital extérieur une seule fois auparavant, le 29 juin 2021, après plusieurs mois de miction fréquente et d'engourdissement au niveau des doigts, des mains et des pieds. Les médecins ont indiqué qu'il avait besoin d'un traitement spécifique pour le diabète et devait suivre un régime strict afin de gérer son taux de sucre dans le sang, ce qui n'est pas possible en prison. Selon une source bien informée, depuis son arrestation arbitraire en juillet 2020 jusqu'à ces visites à l'hôpital, les services pénitentiaires, de sécurité et judiciaires lui ont refusé l'accès à des soins spécialisés et son diabète n'avait toujours pas été diagnostiqué avant qu'il ne soit examiné par ses propres médecins en mai 2021 lorsqu'il avait bénéficié d'une permission de sortie.

Alireza Farshi DizajYekan a été reconnu coupable et condamné dans le cadre de deux affaires distinctes, toutes deux en lien avec son travail en faveur des droits humains. Le 31 mars 2021, à l'issue d'un procès manifestement inique, un tribunal révolutionnaire l'a déclaré coupable de « rassemblement et collusion en vue de commettre des infractions compromettant la sécurité nationale » et « propagande contre le régime ». Il a été condamné à quatre ans et deux mois de prison, à une interdiction pendant deux ans d'être « membre de collectifs, de partis et de groupes [politiques] » et à deux mois de travail forcé, quatre heures par jour, dans un centre de gestion des déchets à Téhéran, ce qui constitue un traitement cruel, inhumain et dégradant. Alireza Farshi DizajYekan n'a pas pu consulter d'avocat lors de son procès et s'est vu interdire d'assurer lui-même sa défense. Le jugement a été confirmé en appel en mai 2021. Cette procédure s'est déroulée pendant qu'il purgeait une autre peine inique de deux ans d'emprisonnement.

Je vous prie de libérer Alireza Farshi DizajYekan immédiatement et sans condition, car cet homme est un prisonnier d'opinion, détenu uniquement en raison des activités qu'il mène en faveur des droits humains. Dans l'attente de sa libération, je vous demande de veiller à ce qu'il bénéficie sans délai des soins suivis dont il a besoin, en dehors de la prison, et à ce qu'il puisse recevoir ses médicaments. Enfin, je vous engage à diligenter sans délai une enquête indépendante, efficace et impartiale sur les allégations de torture et d'autres formes de mauvais traitements formulées par Alireza Farshi DizajYekan, et à traduire les responsables présumés en justice dans le cadre de procès équitables.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération,

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Alireza Farshi DizajYekan a été arrêté de manière arbitraire le 21 juillet 2020 pour purger une peine de deux ans d'emprisonnement à la suite de sa condamnation en 2017 liée à ses activités pacifiques en faveur des droits humains ; cette sentence a été confirmée en appel en 2020. Selon le témoignage d'Alireza Farshi DizajYekan, au cours de son arrestation, un agent du ministère du Renseignement l'a plaqué sur le goudron, a appuyé sur sa nuque avec sa botte, l'empêchant de respirer, puis lui a asséné des gifles et des coups de poing au visage alors qu'il saignait et était menotté. Des agents du ministère du Renseignement ont saisi et totalement effacé ses disques durs externes, sur lesquels il stockait ses écrits et des applications de codage informatique qu'il avait développées. Il a raconté qu'à son arrivée à la prison, alors qu'il saignait et souffrait beaucoup, il n'a pas reçu de soins médicaux pour son œil gauche, dont il avait été opéré précédemment pour une affection oculaire, ni pour les autres blessures dues aux coups reçus. Après son arrestation, il a été conduit à la prison d'Evin à Téhéran, où il a demandé à plusieurs reprises à l'Organisation iranienne de médecine légale, une institution médico-légale, de l'examiner et de constater ses blessures résultant de torture, mais ces demandes ont été rejetées. En outre, il a porté plainte auprès de divers services de l'État pour que ses allégations de torture et d'autres mauvais traitements fassent l'objet d'investigations, mais il n'a reçu aucune information sur l'avancement de ces plaintes.

En février 2017, un tribunal révolutionnaire de Baharestan, dans la province de Téhéran, a condamné Alireza Farshi DizajYekan à 15 ans d'emprisonnement après l'avoir reconnu coupable de « rassemblement et collusion en vue de commettre des infractions compromettant la sécurité nationale » et d'« appartenance à un groupe formé dans le but de porter atteinte à la sécurité nationale », en raison de ses activités pacifiques en faveur des droits de la communauté turque azérie, notamment pour son rôle dans la présentation d'une lettre au responsable de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Téhéran en février 2015, qui demandait de l'aide pour obtenir l'autorisation officielle d'organiser un événement commémoratif à l'occasion de la Journée internationale de la langue maternelle à Téhéran. Dans le jugement examiné par Amnesty International, le tribunal a cité comme « preuve » de l'implication d'Alireza Farshi DizajYekan dans des activités « criminelles » sa participation en 2014 à des rencontres au cours desquelles des militants de la société civile débattaient de la meilleure manière de faire campagne sur les questions liées à la langue maternelle. Le tribunal l'a également condamné à deux ans d'exil intérieur. En janvier 2020, en appel, cette sentence a été réduite à deux ans de prison et deux ans d'exil intérieur. Pour en savoir plus sur cette affaire qui remonte à 2017, voir le document suivant : [Pris dans les filets de la répression : les défenseurs des droits humains pris pour cible en Iran](#).

Pendant qu'il purgeait cette peine inique de deux ans de prison, les autorités iraniennes ont intenté de nouvelles poursuites pénales contre Alireza Farshi DizajYekan. Selon des sources bien informées, la réduction de peine accordée à Alireza Farshi DizajYekan en appel a incité les agents du Renseignement à intenter de nouvelles poursuites contre lui. Au cours de son procès d'une iniquité flagrante en mars 2021, qui d'après lui a duré cinq minutes, le juge président le tribunal a rejeté sa demande d'assurer lui-même sa défense et a totalement ignoré ses requêtes de se voir retirer les menottes et les entraves aux pieds au tribunal, sapant son droit à la présomption d'innocence. Alireza Farshi DizajYekan affirme que le jour où le jugement a été rendu, le juge a cité comme preuve d'« infractions portant atteinte à la sécurité nationale » des actes qui entrent dans le champ de l'exercice pacifique des droits humains, notamment le fait de distribuer des livres écrits en turc, de soutenir le droit des minorités d'employer leur langue maternelle et de poster sur son compte Instagram des informations sur d'autres personnes incarcérées en Iran, dont le militant azéri Abbas Lesani. Pour en savoir plus, voir : <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE1331302020FRENCH.pdf>.

Les minorités ethniques – Arabes ahwazis, Azéris, Baloutches, Kurdes et Turkmènes, notamment – sont en butte à une discrimination profondément enracinée en Iran, tout particulièrement en matière d'éducation, d'emploi, de logement adéquat et d'accès aux fonctions politiques. Malgré les appels répétés en faveur d'une plus grande diversité linguistique, l'enseignement primaire et secondaire continue d'être assuré uniquement en persan. Les membres de minorités qui dénoncent les violations de leurs droits ou réclament une certaine autonomie régionale sont arrêtés arbitrairement et soumis à la torture ou à d'autres mauvais traitements. En 2020, plusieurs militants azéris ont été condamnés à des peines d'emprisonnement et de flagellation en lien avec les manifestations de novembre 2019 et en raison de leurs activités, pourtant pacifiques, de défense de la minorité azérie. La peine de flagellation a été exécutée pour deux d'entre eux. Pour en savoir plus, voir le document : [Trampling humanity: mass arrests, disappearances and torture since Iran's November 2019 protests](#).

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : persan, anglais.
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 14 septembre 2021
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Alireza Farshi DizajYekan (il)